



Une peine au dela du maximum legal

Par **brasley**, le 14/01/2019 à 09:04

BONJOUR marque de politesse

j'ai été jugé par défaut à 5 ans. en appel, j'ai fait remarqué que le maximum encouru était seulement de 2 ans.

mon avocat en a parlé au procureur avant le passage en appel, le procureur lui a répondu "on sait".

après une "pièce de théâtre juridique", j'ai finalement été condamné à 2 ans , soit le maximum légal.

la peine est exécutée.

comment puis je dénoncer cet abus de justice? reste il un recours?

merci

Par **morobar**, le 14/01/2019 à 19:02

Bonjour,

Vous avez été condamné selon vous à 5 ans en appel puis condamné à 2 ans.

On ne comprend pas très bien la faisabilité de cette double condamnation ni où réside l'abus de droit._

Par **brasley**, le 16/01/2019 à 11:36

bonjour ! non ! en premiere instance , par default (en mon absence) a 5 ans ! puis a 2 ans en

appel !
merci

Par **Tisuisse**, le **16/01/2019** à **13:37**

Bonjour,

C'est du ressort de votre avocat, voyez votre avocat car, ici, on n'a aucun détail de votre affaire.